

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 AOUT 2018 A 19 H 30

### PROCES VERBAL

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Adjoint, Dominique MORAND, Roland LIGEON, Gaspard CHATELLARD, Paul SEIGNEUR, Sylvianne MILLET-BAUDEY.

**EXCUSES** : Mesdames Muriel MORAND, Céline GACHET, Pierre SOLLE (pouvoir à Monsieur Roland LIGEON), Jean-Michel MUFFAT-JEANDET (pouvoir à Monsieur Dominique MORAND).

**ABSENT** : Monsieur Hervé GROSSET-BOURBANGE

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente et conformément à l'ordre du jour, prend les décisions suivantes :

- 1- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 sur le budget de la commune 2018 ;
- 2- **APPROUVE** les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, deux catégories étant supprimées et **ANNULE** la délibération du 26 juin 2019 :

Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3 €
Hôtels de tourisme 5*, résidences de tourisme 5*, meublés de tourisme 5* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2.50 €
Hôtels de tourisme 4*, résidences de tourisme 4*, meublés de tourisme 4* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50 €
Hôtels de tourisme 3*, résidences de tourisme 3*, meublés de tourisme 3* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.80 €
Hôtels de tourisme 2*, résidences de tourisme 2*, meublés de tourisme 2* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.60 €
Hôtels de tourisme 1*, résidences de tourisme 1*, meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*, chambre d'hôtes, emplacement dans les aires de camping cars et des parkings touristiques par tranche de 24H et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30 €
Terrains camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de	0.30 €

caractéristiques équivalentes	
Terrains camping et terrains de caravanage 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement sachant que le plafond est de 2.30 € par personne et par nuitée	1 %

- 3- **FIXE** le loyer de l'appartement B1 de la Carrière pour les nouveaux occupants à 597.09 € et le montant des charges mensuelles à 140.00 €, soit un total de 737.09 par mois ;
- 4- **APPROUVE** la convention d'autorisation d'occupation temporaire à passer avec la commune de Combloux pour le projet d'itinéraires VTT «MB Camp» sur la parcelle communale A 270 au lieu-dit «Cuchet», préalablement à l'institution d'une servitude de passage destinée à assurer, dans le périmètre d'un site nordique ou d'un domaine skiable, le passage, l'aménagement et l'équipement de la piste de loisirs non motorisée, en dehors des périodes d'enneigement. Le Conseil Municipal confirme qu'il ne souhaite pas utiliser la procédure de déclaration d'utilité publique sur son territoire pour la mise en œuvre de ce projet et des servitudes de passage sur Demi-Quartier ;
- 5- **APPROUVE** la convention entre la commune et la SEM des Portes du Mont-Blanc, qui prendra fin au 30 avril 2019 afin de permettre aux élus d'accéder au domaine skiable et de disposer d'un forfait d'accès aux remontées mécaniques, dans le cadre de leurs missions de service public (commissions de sécurité) ;
- 6-**APPROUVE** les rapports du concessionnaire du domaine skiable de la Princesse pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017. Monsieur Stéphane ALLARD se félicite d'avoir obtenu ces informations. Il rappelle que pour des raisons d'autorisation administrative non obtenues par les autorités, la retenue collinaire n'a pas pu aboutir malgré la volonté de la commune. Suite aux différents échanges récents entre les collectivités et la SA des Remontées Mécaniques de Megève, il a été convenu de se rapprocher de la commune de St-Gervais pour une future réalisation. Monsieur Paul SEIGNEUR rappelle que la Princesse est une grosse porte d'entrée du domaine skiable et que de surcroît, les parkings sont gratuits ;
- 7- **APPROUVE** les tarifs proposés par la SA des Remontées Mécaniques de Megève pour la saison 2018-2019 ;
- 8- **MET** à jour le tableau des effectifs du personnel communal, par la suppression de postes suite à des mutations et par la création d'autres postes suite à des recrutements ;
- 9- **PREND** connaissance des informations suivantes :
- Des rapports d'activités de la CCPMB et du service de collecte des déchets ;
  - De la lettre de Monsieur CARLE, Sénateur de la Haute-Savoie qui quitte ses fonctions ;
  - D'un certificat administratif du 7 août 2018 relatif à un virement de crédit qui concerne le budget de l'eau 2018 ;
  - Du projet d'agrandissement du hangar du Feug pour une location à la société de chasse ;

- De la programmation des travaux de goudronnage des voies communales qui débiteront début septembre ;
- D'un problème technique survenu à la chambre à vannes du Plan ;
- De travaux de réalisation des conteneurs semi-enterrés programmés dès cet automne et de la fermeture des cabanes à ordures qui suivront ;
- Du projet d'accompagnement des aidants proposés par la Maison de Retraite de Megève et de l'aide sollicitée, qui sera examinée par le CCAS de Megève/Demi-Quartier ;
- De la lettre de M'Geve Miaou du 12 juillet 2018 suite à la décision du Conseil Municipal de ne pas donner suite à sa demande de subvention ;
- Des remerciements de la MB Race
- De demandes de ralentisseurs émis par des résidents secondaires ;
- Dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire », c'est le restaurant de la Demi-Lune qui accueillera durant le mois d'août des expositions d'œuvres ;
- De l'invitation donnée pour le salon du livre et de la montagne 2018.
- de l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date 7 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,

Martine PERINET.